

## LE CONGRES DE L'UNASSI AU MANS (2003)

**L**e XIème Congrès de l'UNASSI s'est tenu au Mans dans le Sarthe (72) les 11 et 12 septembre 2003.

C'est dans une ambiance studieuse mais joyeuse qu'intervenants, professionnels du médico-social, représentants des administrations et bénévoles ont réfléchi ensemble sur le thème central proposé cette année par l'UNASSI : « **Quels droits, quelles obligations pour l'usager dans les SSIAD ?** ».

\* \* \*

Suite au discours d'ouverture de la Présidente, Monsieur Jean-Claude BOULARD, Maire du Mans, démarre le Congrès. Nous devons éviter la catégorisation suggérée par le terme « patient » qui exclue toute dimension humaine. « Il ne faut pas oublier que nous soignons ou aidons avant tout des êtres humains ».

Après l'allocution du Maire, Maître PAULIAT-DEFAYE et Monsieur DELAUNAY (inspecteur DDASS) rappellent le cadre législatif (lois du 02 janvier 2002 et du 04 mars

2002) dans lequel évoluent les professionnels du médico-social.

En effet, ces derniers placent l'usager au centre des dispositifs.

\* \* \*

L'après-midi, nous abordons le thème : « **Quelle perception par les professionnels des droits et obligations de l'usager ?** » sous forme d'une table ronde.

Un usager (résidant de maison de retraite) apporte son témoignage concernant sa position au sein du Conseil d'établissement.

Martine TERNISSIEN, responsable du SSIAD Sannois a élaboré avec son équipe un « guide de bientraitance » relatif aux comportements du soignant vis-à-vis de la personne prise en charge. L'expérience vécue permet d'apprécier le fait que le relationnel prime sur la qualité de l'acte technique.

Le SNIIL (Syndicat National des Infirmiers et Infirmières Libéraux), représenté par Madame Gyslaine MEILLERAI, revendique le droit à la santé pour tous.

350 000 personnes sont prises en charge à domicile, 80% des personnes âgées souhaitent y rester le plus longtemps possible.

Madame Florence LEDUC de l'UNASSAD (Union Nationale des Associations et Services de Soins A Domicile) affirme que le secteur des SSIAD est en pleine mutation. En effet, la mise en place des démarches qualités, l'application des normes AFNOR, la création du Conseil de la vie sociale... favorisent l'adéquation entre les besoins et les attentes de l'usager.

La FNADEPA (Fédération Nationale des Directeurs d'Etablissement pour Personnes Agées) a insisté sur le fait de tout mettre en œuvre pour le résident. Cet investissement des établissements passe par des outils : un livret d'accueil disponible pour tous, un projet d'établissement, un projet de soins...

L'aide soignante présente a rappelé ses missions: prise en charge individuelle du patient, transmissions ciblées, échange avec les usagers quelle que soit la forme : parole, toucher, regard ... Cette professionnelle a

également insisté sur l'évolution de son métier car outre le soulagement des familles, l'accompagnement et la sécurisation de l'usager et de l'entourage priment.

Un cadre infirmier supérieur de l'hôpital d'Angers rappelle que le patient a le droit d'accéder à son dossier médical. « Tous les professionnels de santé sont impliqués dans l'information ». Il fait également remarquer que le besoin réel des personnes et des familles est d'échanger avec les médecins pour avoir des explications précises plutôt que des termes médicaux, souvent peu compréhensibles pour les non-initiés.

Martin WINCELER, médecin généraliste du Mans affirme : « Les médecins sont formés pour travailler seuls et la coordination avec d'autres professionnels du secteur médical et médico-social leur est difficile ».

\* \* \*

En fin de journée s'est tenu l'Assemblée Générale de l'UNASSI.

\* \* \*

La soirée s'est terminée par un repas de gala festif et animé à la « TABLE CENOMANE ».

\* \* \*

La seconde journée du Congrès s'est déroulée sous la forme de quatre ateliers, dont le thème général était « Utilisation des outils professionnels » en attente des décrets d'application.

**Premier atelier :** « Livret d'accueil » animé par Monsieur Olivier RABILLOUD, qualitatif. Bien qu'ils ne soient pas formellement définis, deux éléments sont obligatoires : la Charte des droits et libertés de la personne âgée et le règlement intérieur de l'établissement ou du service de soins.

**Deuxième atelier :** « Document individuel de prise en charge et règlement de fonctionnement », animé par Madame Laure BROUQUERE, juriste. Ce document est un contrat fixant les obligations et prestations auxquelles s'engage le service par rapport à l'état de santé des personnes.

**Troisième atelier :** « Projet de service » animé par Monsieur PAGNIER de l'URIOPSS et par Madame

HASTINGS (cadre infirmier). Obligatoire suite à la loi du 2 janvier 2002, ce projet de service valable cinq ans a donc deux fonctions : d'une part, évaluation de la qualité du travail au sein même du service et d'autre part, outil de communication avec les partenaires et les pouvoirs publics.

**Quatrième atelier :** Monsieur HEÏD (Président de l'association de gérontologie de Paris) a présenté « Le conseil de la vie sociale » mis en place dans toutes les structures sociales et médico-sociales par des groupes d'expression avec les familles ou encore des enquêtes de satisfaction suite à la loi du 2 janvier 2002.

Le Congrès de l'UNASSI s'est clôturé par une visite des stands des professionnels du secteur social, médical et médico-social.

\* \* \*

Dates à retenir : le prochain Congrès aura lieu à Perpignan, dans les Pyrénées-Orientales (66) les 23 et 24 septembre 2004.